



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

octobre 2022

Numéro 14



Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire :	page 02
Rendez-vous à venir :	page 02
Compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2022 :	page 03
Le point téléphonie / internet 4G et fibre optique:	page 05
Troc'plantes:	page 05
Festiv'Automne:	page 05
Évolution du tri des emballages et papiers:	page 06
Questionnaire sur les mobilités douces:	page 06
Sécheresse, situation critique:	page 06
Un nouvel employé communal:.....	page 07
Départ de deux conseillers municipaux :	page 07
Un peu d'histoire (suite) :	page 07



Le mot de Madame le Maire:

Habitantes et habitants de Champeaux,

Les enfants ont fait leur rentrée, les températures se sont refroidies, les jours diminuent : l'automne est là. Le comité des fêtes nous prépare un bel événement : le Festiv'automne (p 5). Nous reprenons le cours de nos activités de saison comme à notre habitude et pourtant, soyons vigilants et prévoyants. Déjà nombre d'entre vous ont rentré leur bois pour l'hiver en anticipant le froid. Maintenaons notre sobriété en matière de consommation d'eau, nous sommes toujours en crise de ce point de vue. N'abandonnons pas les gestes barrières, le COVID est en recrudescence...

Pour vous tous, les élus continuent à travailler dans le sens inscrit au projet de ce mandat. Nous sommes tous impatients des progrès sur la téléphonie : la couverture progresse (p 5.). Une meilleure gestion des déchets sur le territoire se met en place : j'invite chacun d'entre nous à limiter notre impact sur notre environnement par l'adoption des nouvelles consignes (p 6.). Des interrogations ou des inquiétudes face à l'augmentation du coup de l'énergie ? Des informations sont disponibles en mairie, un CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) existe sur la Commune, n'hésitez pas à nous contacter. Actuellement, deux élus ont choisi de se retirer du Conseil, Monsieur Jolly et Madame Robin, je le regrette. Néanmoins, je me suis engagée vis-à-vis de vous à consolider l'avenir de la Commune, et ce chantier continue, je vous rassure : que ce soit sur la gestion financière (Rapport de la Chambre Régionale des Comptes en Conseil Municipal), que sur le maintien de nos services (remplacement de Monsieur Paisant).

Je vous souhaite un bel automne à tous en vous laissant découvrir nos informations locales ,
NB:

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et disponible en lecture et téléchargement sur le site www.champeaux50.com, rubrique pv du conseil municipal.

**Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux**

Rendez-vous à venir :

- Troc'plantes : 8 octobre 2022
- Conseil municipal : 11 octobre 2022
- Festiv'Automne : le 26 novembre 2022



Compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2022 :

Désormais, vous ne trouverez uniquement dans la gazette que les délibérations prises lors des conseil municipaux. Elles seront aussi affichées et publiées sur le site de la mairie, ainsi que le procès-verbal du conseil municipal. Ce dernier relatant l'intégralité des débats, nous sommes sûrs que vous serez indulgents quant au délai de parution, conscients de la charge de travail que cela induit.

DCM 2022-09-20/01 : RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Vu le rapport d'observations définitives délibérées le 28 juin 2022 par la Chambre Régionale des Comptes Normandie sur la gestion de la commune de Champeaux au cours des exercices 2016 à 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (2016-2022).

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

DCM 2022-09-20/02 : DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AU PREMIER ADJOINT

Madame le Maire demande de régulariser une situation de fait par rapport aux délégations de fonction et de signature du premier adjoint, Monsieur LEGATHE.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur LEGATHE, 1er adjoint au maire,

Ses domaines d'action sont les suivants :

- Les réseaux (hors eau) : fibre, téléphonie, voirie, informatique mairie, RGPD...
- Les ressources humaines (congés, formations, gestion des contrats, des cotisations...)
- Les travaux (demandes de devis, suivi des travaux, entretien des bâtiments publics, aménagements, espaces verts)
- Et l'urbanisme avec délégation de signature pour les certificats de conformité et bornages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

DCM 2022-09-20/03 : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AU DEUXIEME ADJOINT

Madame le Maire demande de régulariser une situation de fait par rapport aux délégations de fonction et de signature du deuxième adjoint, Monsieur PORTAIS.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur PORTAIS, 2ème adjoint au maire,

Ses domaines d'action sont les suivants :

- L'eau : potable (déjà délégué au SMPGA), assainissement collectif et SPANC.
- Suivi du projet vélo.
- Délégation de fonction et signature : gestion du cimetière (permis d'inhumation, octroi de concession, autorisations d'ouverture...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

DCM 2022-09-20/04 : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS 2021

Madame le Maire expose que l'état annuel des indemnités élus (élément public) année N, est à présenter avant le vote du budget N+1. Cela a été omis pour le BP 2022.

L'état annuel 2022 des indemnités sera présenté avant le vote du budget 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de cet état annuel des indemnités des élus pour l'année 2021.

DCM 2022-09-20/05 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE SIMONE VEIL DE GRANVILLE

Madame le Maire expose la facture de l'école Simone Veil de Granville pour l'année scolaire 2021/2022.

4 enfants Champelais fréquentent cette école, 1 élève en maternelle et 3 en élémentaire.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- 1280 € pour un enfant en école maternelle.
- 440 € pour un enfant en école élémentaire.

Ce qui représente un total pour la commune de 2600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 2600 € à l'école Simone Veil de Granville.

DCM 2022-09-20/06 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PRIVEE SEVIGNE DE GRANVILLE

Madame le Maire expose la facture de l'école privée SEVIGNE de Granville pour l'année scolaire 2021/2022.

1 enfant Champelais en élémentaire fréquente cette école.

Le tarif appliqué est le suivant :

- 565.49 € pour un enfant en école élémentaire.

Le montant proposé étant très proche de la somme fixée par le Préfet de la Manche, à savoir 539.56€ pour un enfant scolarisé en élémentaire, Madame le Maire propose de régler la somme demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 565.49€ à l'école privée Sévigné de Granville.

DCM 2022-09-20/07 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-THERESE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Madame le Maire expose la facture de l'école privée Sainte-Thérèse de Sartilly-Baie-Bocage pour l'année scolaire 2021/2022.

Elle concerne 2 enfants Champelais scolarisés en maternelle.

Le tarif appliqué est le suivant :

- 758.43 € pour un enfant en école maternelle.

Ce qui représente un total de 1516.86 € pour les 2 enfants.

Le montant proposé étant inférieur à la somme fixée par le Préfet de la Manche, à savoir 903.78€ pour un enfant scolarisé en élémentaire, Madame le Maire propose de régler la somme demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 1516.86 € à l'école privée Sainte-Thérèse de Sartilly-Baie-Bocage.

DCM 2022-09-20/08 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Madame le Maire explique le Fonds de Solidarité Logement.

Il s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2018-2024).

Le Département de la Manche a la responsabilité du FSL dont l'objectif est d'aider les personnes en difficulté en accordant des aides financières, sous forme de prêts et /ou de subventions, ainsi que des mesures d'accompagnement.

La proposition de contribution financière est calculée sur la base de 0.60€ par habitant pour les communes de moins de 2000 habitants, ce qui représente 222€ pour la commune de CHAMPEAUX (avec 370 habitants).

Madame le Maire propose que la commune participe à hauteur de ces 222 € au FSL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 222 € à la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la participation 2022.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2022-09-20/09 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame le Maire rappelle l'objet du Fonds d'Aide aux Jeunes.

C'est un dispositif départemental dont l'objectif est de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en les aidant financièrement dans les moments difficiles de leurs parcours et ainsi contribuer à améliorer leur équilibre social et professionnel.

Le Département délègue la gestion administrative et financière du FAJ à la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Le montant de la participation financière s'élève à 0.23€ par habitants, soit 0.23€ x 370 habitants pour Champeaux, soit un total de 85.10€

Madame le Maire propose une aide à hauteur de 100€ en précisant que 7 jeunes Champelais sont accompagnés par la mission locale, financée par ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 100€ à la Ligue de l'Enseignement de Normandie au titre de la participation 2022.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2022-09-20/10 : CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE POUR REMPLACEMENT

Madame le Maire informe le conseil que M. PAISANT Hubert, l'agent technique territorial, a donné sa démission au 1er août pour une fin de contrat effective au 09 septembre 2022.

La commune s'est donc vue obligée de recruter un agent en CDD pour remplacement, en urgence, sans passer par une délibération en conseil municipal.

Un recrutement a été lancé, des candidatures reçues et étudiées, et M. JOUENNE Sébastien ayant précédemment remplacé M. PAISANT lors d'un de ses arrêts maladie, a été recruté.

Madame le Maire demande si le Conseil accepte de régulariser cette création de contrat à durée déterminée pour remplacement, sur le poste d'agent technique territorial, du 1er au 30 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

Le point téléphonie / internet 4G et fibre optique :

Comme vous l'avez sûrement remarqué, le téléphone passe mieux depuis le 11 août 2022. En effet l'installation de l'antenne est dans la phase de réglage et de tests. D'après le responsable de la communication d'Orange, les fréquences 3G sont progressivement déployées, la 4G ne devrait plus tarder. Nous n'avons pas de date officielle de mise en service.



En ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, vous avez pu observer à certains endroits, des marquages au sol. Ce sont des repères pour la pose de poteaux chargés de soutenir la fibre.

Bon à savoir: Partout où la fibre peut passer en souterrain, ce sera fait. Les supports existants capables de recevoir la surcharge de poids et de tension liée au câble supplémentaire seront utilisés. Par contre, certains poteaux sont vétustes, trop espacés ou non dimensionnés pour supporter une charge supplémentaire. De nouveaux éléments porteurs devront alors être installés.

TROC'PLANTES :

Le comité des fêtes organise son **Troc'plantes** dans le jardin du **Café du Pays de Champeaux**, de **10h00 à 13h** les samedis **8 octobre 2022**.

Vous pouvez apporter, échanger, emporter des plants, boutures, plantes et graines.

C'est pour tous et c'est gratuit.

Merci de bien vouloir étiqueter vos produits.



FESTIV'AUTOMNE :



Le Comité des Fêtes de CHAMPEAUX vous informe que le traditionnel Marché d'automne change de formule et devient FESTIV'AUTOMNE. Il se tiendra le **26 novembre toute la journée** simultanément dans la salle de convivialité de la Mairie et sous le Chapiteau qui sera installé sur le parking derrière la mairie. Vous pourrez voir quelques réalisations des artistes locaux et flâner dans

les stands dédiés aux produits de bouche, également tenu par des producteurs ou des commerçants de notre région.

Le Comité des Fêtes assurera un stand restauration, bar à huitres, vin chaud, jus de pommes chaud et tartiflette à manger sur place ou à emporter (prévoyez des récipients).

VENEZ NOMBREUX POUR PARTAGER CE MOMENT DE CONVIVIALITE !!!

Évolution du tri des emballages et papiers:

A partir du 1er octobre 2022, le tri des déchets évolue:



Vous pourrez intégrer dans les containers jaunes :

- * Les barquettes en plastique
- * Tous les pots et boîtes en plastique
- * Les petits emballages en métal
- * tous les films et sachets en plastique.

Vous pouvez retirer en mairie un kit composé de:

- * **Un sac à déchets**
- * **Une «réglette» de tri (guide du tri)**

Le kit est limité à un par foyer et dans la limite des stocks disponibles.

Questionnaire sur les mobilités douces:

Vous ou votre enfant êtes résident sur les communes de Sartilly-Baie-Bocage, Carolles, **Champeaux**, Dragey-Ronthon ou encore Genêts ?

Dans le cadre d'études des mobilités douces, nous vous invitons à répondre à un questionnaire sur **vos déplacements dans le cadre scolaire** :

- * Vous rendez-vous à l'école à vélo ?
- * Pour quelles raisons ?
- * Souhaiteriez-vous voir des améliorations (plus de stationnements, des aménagements plus sécurisés ...)

Ce questionnaire ne vous prendra que quelques minutes et votre collaboration nous sera très utile. Merci d'avance pour votre participation !

Vous trouverez ci-contre le lien : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/05007f9b>

Mais vous pouvez aussi vous rendre sur le site : www.champeaux50.com, dans la rubrique actualités en bas de l'écran, vous trouverez l'article et le lien à cliquer directement.

Merci pour votre collaboration.



Sécheresse, situation critique:



Vous avez suivi, cet été, la publication des différents arrêtés préfectoraux concernant les restrictions d'eau.

Le 15 septembre dernier, Monsieur le Préfet de la Manche a confirmé l'état de crise pour notre département, et a **prolongé les restrictions d'eau jusqu'au 31 octobre 2022.**

Vous trouverez sur le site de la mairie

l'ensemble des documents détaillant les restrictions et modalités de respect du présent arrêté.

Les ressources en eau deviennent des biens précieux, et nous vous encourageons à respecter les consignes pour garantir la préservation de cette richesse indispensable à la vie.

Un nouvel employé communal :



Suite à la démission de monsieur PAISANT cet été, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel employé communal:

Monsieur JOUENNE Sébastien.

Il n'est pas sans vous rappeler quelqu'un ? C'est normal, vous l'avez déjà croisé cet hiver lors du remplacement de monsieur PAISANT.

Monsieur JOUENNE avait postulé par avance dans le cas où le poste se serait libéré. Dans le cadre de la procédure normale de recrutement, nous avons publié la vacance du poste et reçu et traité les différentes candidatures. Seul Sébastien Jouenne avait l'ensemble des compétences souhaitées, nous avons donc procédé à son recrutement.

Départ de deux conseillers municipaux:



C'est à la fin du conseil municipal du 20 septembre 2022, que monsieur Thierry JOLLY a annoncé sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. La semaine suivante, c'est madame Nadine ROBIN qui envoyait par lettre recommandée, sa démission. L'équipe municipale reste néanmoins en nombre suffisant pour permettre la poursuite de son activité, sans devoir organiser des élections complémentaires.



Un peu d'histoire : (suite)

LES CHAMPELAIS, LEURS BIENS ET LEURS MÉTIERS AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

La suppression des fiefs et des aînesses avait fait des propriétaires réels de ceux qui les occupaient et les anciens seigneurs gardèrent pour eux les terres qu'ils «tenaient en main» c'est-à-dire faisaient valoir personnellement.

L'établissement du cadastre en 1829 fait le point sur la répartition des terres groupées en 3 sections, totalisant quelque 2 500 parcelles d'une surface moyenne de 17 ares,5. On peut les répartir de la façon suivante :

- A) Biens des anciennes familles Nobles — Résidant à Champeaux : 70 ha
— Résidant ailleurs : 39 ha
- B) Propriétaires hors commune exploitants : 39 ha

C) Propriétaires résidant non cultivateurs : 41 ha

D) Cultivateurs de métier, propriétaires en tout ou en partie de leur exploitation: 209 ha

E) La commune: 20 ha

F) Terrains non agricoles (routes, cours d'eau, etc.): 29 ha

Il faudrait ajouter les 160 ha de la lande de Beuvais, attribués pour les trois-quarts à des cultivateurs exploitants.



La rue du bourg au début du 20ème siècle

Si l'on considère qu'à cette époque plus de 80 exploitations effectives existaient sur Champeaux et que 5 ou 6 d'entre elles, provenant des tenures seigneuriales, groupaient plus de cent hectares, les autres cultivateurs ne disposaient donc que d'une moyenne de 35 vergées, soit 7 hectares.

Encore fallait-il pour le réaliser, louer à plusieurs petits propriétaires non exploitants, des parcelles éparpillées aux quatre coins de la commune et bien souvent sur les communes voisines. Cet inconvénient existe encore aujourd'hui à Champeaux comme sur toute la côte.

Ces biens fonciers se répartissent entre 222 propriétaires dont seulement 101 étaient cultivateurs ou anciens cultivateurs.

Les propriétés bâties

Les habitations étaient au nombre de 207, en augmentation considérable sur le siècle précédent : 197 étaient considérées comme telles, 10 étaient vides ou à usage agricole, 41 louées.

Les activités

On peut les répartir de la façon suivante :

Cultivateurs ou anciens : 101

Marins : 47

Fileuses : 11

Tisserands : 7

Ouvriers agricoles ou domestiques : 9

Maçons : 2

Meuniers : 3

Maréchal

Blanchisseuses

Boulangers : 2

Tailleurs de pierre : 2

Cordonniers : 2

Sabotiers: 2

Couvreurs en paille: 3

Charrons : 1

Bouchers: 1

Mercier-Vendeurs: 1

Greffiers: 1

Douaniers: 2

«Custos»: 1

Pêcheurs à pied: 3

Poissonniers: 1

«Filassier»: 1

«Débitant de cidre» : 1

Tout comme au siècle précédent Champeaux partage donc l'essentiel de ses activités entre la terre et la mer.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: secretariat@champeaux50.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique